



[delis routier/Canabis]Erreur composition pénale ?

Par **foudepc83**, le **03/04/2013** à **15:26**

Bonjour,

Le 25 janvier, je me suis fait arrêté par les Forces de l'ordre , pour conduite sous emprise de suspension. Donc prise de sang + rétention du permis pour 3 jours.

le 15 mars , je suis convoqué par le délégué du procureur pour un proposition du composition pénale :

Oralement j'ai entendu dire par le délégué du procureur :

- * 6 Mois de suspension
- * Faire un stage de sensibilisation dans les 4 mois a suivre
- * 300 € d'amende

et que je serais notifié .

Sur un papier que le procureur m'a fournis

Il a coché les cases :

- * Faire un stage de sensibilisation dans les 4 mois a suivre
- * 300 € d'amende

Mais n'a pas coché la case : 6 mois de suspension.

Donc je sais pas si j'aurai vraiment une suspension ou pas , vu qu'il a pas coché mais me l'avais dit oralement.

Merci de votre réponse .